

## **Pacte du Caire pour la citoyenneté**

Près de trois cents érudits du monde entier se sont réunis lors de la Trentième Conférence internationale du Conseil suprême des affaires islamiques, tenue au Caire le dimanche et le lundi, 16 et 17 moharrem 1441 de l'Hégire / 15 et 16 septembre 2019, sous les auspices du Monsieur le Président/ Abdel Fatah El Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et sous la présidence du professeur/ Mohammed Mokhtar Gomaa, Ministre des Waqfs, sous le thème de « Jurisprudence de l'édification des États... Une vision jurisprudentielle contemporaine ». Ils se sont mis d'accord sur l'émission du présent document intitulé « Pacte du Caire pour la citoyenneté ».

Les participants se sont convenus à l'unanimité que la question de la citoyenneté équitable est l'un des facteurs les plus importants de la stabilité des États, le maintien de leur sécurité et l'un des principaux moyens favorisant leur progrès. Les États qui se sont engagés aux principes de la citoyenneté équitable sont les plus sécurisés, les plus avancés et les plus florissants tandis que les nations, confrontées aux affres de différends religieux, ethniques et sectaires, tournent dans des cercles dévastateurs d'anarchie les ravageant, tout en ruinant leur édifice, démolissant leurs structures, saccageant culture et bétail et semant la désordre sur terre et « Allah n'aime pas le désordre ».

### **Affirmant ce qui suit :**

1. La citoyenneté est donation, appartenance et respect accordés à tous les emblèmes de l'État à savoir son drapeau, son hymne national et tous les autres symboles matériels et moraux.
2. La nécessité de respecter la loi, la Constitution et l'ordre public de l'État et de ses institutions.
3. Le respect du contrat de citoyenneté entre le citoyen et l'État, qu'il soit musulman dans un pays à majorité musulmane ou dans un pays à majorité non musulmane.
4. La jurisprudence en matière de citoyenneté ne se borne pas aux relations entre les adeptes de différentes religions. Cependant, les efforts entrepris en vue de consolider les fondements de la cohabitation entre ces adeptes de différentes religions sont l'un des piliers les plus importants de la citoyenneté.
5. Le concept de citoyenneté s'étend à tous les aspects de la justice globale entre tous les citoyens, sans distinction entre eux basée la religion, la couleur, le sexe, la race ou la doctrine, et la nécessité d'accorder à la femme son plein

- droit. La citoyenneté signifie croire au pluralisme national sous tous aspects, croire en la diversité et la considérer comme une richesse nationale.
6. La nécessité de prendre soin des personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux, de défendre les valeurs de solidarité matérielle et morale entre tous les compatriotes, ce qui se réalise par une compréhension éclairée et une application correcte de l'obligation de suffisance.
  7. L'ancrage du principe de droit et de devoir entre citoyen et État et entre citoyen et citoyen. Tant que ce dernier tient à ses droits, il est de même tenu de s'acquitter de ses devoirs vis-à-vis de l'État et des autres individus. De sa part, l'État doit fournir une vie digne à ses citoyens et œuvrer pour préserver leurs droits, aux niveaux national et international.
  8. Toutes les institutions religieuses, culturelles, éducatives et médiatiques doivent travailler d'arrache-pied pour vulgariser le concept de citoyenneté équitable, préserver l'État et déployer des efforts visant à favoriser son progrès, et réfuter les vanités répandues par les groupes extrémistes. Pour y parvenir, toutes les institutions susmentionnées doivent coopérer conformément à une stratégie globale et commune.
  9. La recommandation de former un groupe de travail parmi les érudits participants pour servir d'ambassadeurs de ce pacte de par le monde.

Tous les participants à la conférence ont affirmé leur approbation et leur adoption de la teneur de ce pacte historique important.